



BOURSE DE MONTRÉAL

Programme incitatif à l'intention des négociateurs pour compte propre des contrats LGB admissibles

Modalités et formulaire de demande

1. Critères d'admissibilité pour participer au programme incitatif des contrats LGB : Tout négociateur pour compte propre qui satisfait aux critères du [Programme à l'intention des négociateurs pour compte propre](#) peut participer au Programme incitatif à l'intention des négociateurs pour compte propre des contrats LGB admissibles (le « Programme »).
2. Sous réserve du respect des modalités du Programme et du Programme à l'intention des négociateurs pour compte propre, tout négociateur pour compte propre qui est inscrit au Programme est admissible à une rémunération mensuelle (les « incitatifs ») d'un montant déterminé par la Bourse à partir de septembre 2023, pour une période minimale de trois mois mais n'excédant pas une période maximale de sept mois (mars 2024). La Bourse présentera les modalités des incitatifs à chaque négociateur pour compte propre désirant s'inscrire.
3. Pour s'inscrire au Programme¹, le formulaire de demande rempli et signé doit être envoyé à la Bourse au plus tard i) le 7 septembre 2023 pour une inscription prenant effet en septembre 2023, ou ii) deux jours ouvrables avant la fin du mois pour une inscription prenant effet le mois suivant. Compte tenu de ce qui précède, l'inscription au Programme prendra effet soit i) le 11 septembre 2023, soit ii) le premier jour ouvrable du mois suivant le dépôt du formulaire de demande à la Bourse et de son approbation par cette dernière, comme en fait foi la signature du formulaire par un représentant autorisé de la Bourse.
4. Un maximum de trois négociateurs pour compte propre peuvent être inscrits au Programme en même temps, selon le moment où la MX reçoit le formulaire de demande, l'examine et l'approuve.
5. Pour être admissible au Programme pour un mois civil donné, le négociateur pour compte propre doit avoir satisfait, à la fin du mois et de façon continue, aux critères d'admissibilité des négociateurs pour compte propre (définis à l'article 1 de l'Annexe de la [Liste des frais](#) de la MX) et aux modalités du [Programme à l'intention des négociateurs pour compte propre](#), faute de quoi il ne touchera aucun incitatif pour le mois en question, et ce, même s'il répond aux exigences ci-après (les « exigences du Programme »).

¹ Le programme a été prolongé jusqu'en juin 2024.

6. Exigences du Programme :
- Négociation d'au moins 500 contrats LGB compensés par mois.
 - Taux de présence d'au moins 75 % dans **l'une des catégories suivantes (le négociateur pour compte propre doit indiquer son choix** sur le formulaire de demande) :
 - o contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB) du mois d'échéance le plus rapproché, à raison de 3 contrats des deux côtés (acheteur et vendeur) et d'un écart maximal de 30 cents;
 - o stratégie d'écart entre contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans (CGB) et de 30 ans (LGB) du mois d'échéance le plus rapproché (la stratégie étant cotée sous le symbole 7CGB-2LGB), à raison de 2 contrats des deux côtés (acheteur et vendeur) et d'un écart maximal de 65 cents.
- Le taux minimal de présence requise s'applique à la période allant de 8 h à 16 h, heure de l'Est.
7. Pour déterminer le montant des incitatifs, la MX tiendra compte des renseignements fournis dans le formulaire de demande, plus particulièrement ceux relatifs aux comptes-clients et aux négociateurs désignés.
8. La Bourse se réserve le droit de mettre fin au Programme ou de modifier ses modalités sans préavis (de façon générale ou pour un négociateur donné).
9. Le négociateur pour compte propre ne pourra faire valoir de droit ni tenter de réclamation contre la MX à l'égard d'un montant lié au Programme. La MX n'assume aucune responsabilité à l'égard des dommages (de quelque nature qu'ils soient), des pertes, des dépenses, des dettes ou des réclamations découlant de la participation au Programme. Pour être autorisé à participer au Programme, le négociateur pour compte propre renonce par la présente à toute réclamation qu'il a ou pourrait avoir relativement au Programme contre la MX, ses sociétés affiliées, ainsi que leurs membres du personnel, dirigeants, administrateurs, conseillers, agents, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « renoncataires ») et libère les renoncataires de toute responsabilité pour tout dommage (de quelque nature qu'il soit), toute perte, toute dépense, toute dette ou toute réclamation que le négociateur pour compte propre pourrait avoir subi par suite de sa participation au Programme, et ce, en vertu de quelque théorie juridique que ce soit, y compris la responsabilité extracontractuelle, la violation de contrat, la violation d'une obligation statutaire ou de tout autre devoir de diligence.
10. Le Programme est régi par les présentes modalités, qui sont elles-mêmes régies par les lois de la Province de Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent.

Choix de l'exigence en matière de cotation

Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB) du mois d'échéance le plus rapproché, à raison de 3 contrats des deux côtés (acheteur et vendeur) et d'un écart maximal de 30 cents.

Stratégie d'écart entre contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans (CGB) et de 30 ans (LGB) du mois d'échéance le plus rapproché (la stratégie étant cotée sous le symbole 7CGB-2LGB), à raison de 2 contrats des deux côtés (acheteur et vendeur) et d'un écart maximal de 65 cents.

Renseignements sur le client*

Nom du client : _____

Numéro et rue : _____ Ville : _____

Province ou État : _____ Pays : _____ Code postal : _____

Nom de la personne-ressource autorisée : _____ Titre : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Date : _____ Signature : _____

Comptes clients (aux fins de suivi)

Numéro(s) de compte : _____

Négociateurs désignés (aux fins de suivi)

Nom(s) : _____

Numéro(s) d'identification de négociateur : _____

Nom(s) : _____

Numéro(s) d'identification de négociateur : _____

Bourse de Montréal Inc.

Nom de la personne-ressource autorisée : _____ Titre : _____

Date : _____ Signature : _____